



TRACEROUTE

TRACEUR de LIGNE de SIGNALISATION

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide fluide
. MASSE VOLUMIQUE	1010 à 1050 g/l suivant les teintes
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
G A Z P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné co-solvant de la peinture	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Peinture spéciale pour traçages sur les sols à séchage rapide.
- . Excellent rendement. . Grand pouvoir couvrant.
- . Bonne tenue en application sur sols en Extérieur et Intérieur.
- . Laque à séchage rapide.
- . Bonne tenue en application Extérieur - Intérieur.
- . Par ses propriétés spécifiques et compatibilités permet ainsi le masquage définitif des traçages et signalisations présents sur la chaussée.
- . Pour des modifications par exemple : des passages piétons, lignes axiales et autres signalisations présentes sur le sol.
- . Utilisable sur tous supports sains hors poussières de préférence par les services techniques de l'équipement, des travaux publics, des municipalités, usines, etc.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Bien agiter l'aérosol avant utilisation jusqu'au décollement de la bille.
- . Utilisation tête en bas uniquement.
- . Effectuer une pulvérisation à 20 cm de la surface, en maintenant une pression constante.
- . Attendre 10 à 20 minutes selon température ambiante avant de rendre la surface au trafic.

NOTA : - peinture sol à caractère fluorescent : le caractère fluorescent est accentué lorsque la peinture est appliquée sur un support blanc.

- . Afin d'obtenir une pulvérisation correcte il est souhaitable que la température du boîtier se situe à + 10°C.
- . Après utilisation purger l'aérosol tête en haut, ceci afin d'éviter l'obstruction de la valve et du bouton poussoir.

RECOMMANDATIONS

	DANGER	
	H222 Aérosol extrêmement inflammable.	
SGH07		SGH02
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.	
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforez, ni brûler, même après usage.	
P261	Éviter de respirer les aérosols.	
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.	
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.	

- . Contient 51,3 % de COV.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

- . En cas d'application dans une atmosphère confinée porter un masque approprié ou assurer une ventilation suffisante.

. **Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

*SAGA POLYNESIE – N° RC : 9786 B - N° TAHITI : 687020 - BP 354- 98713 PAPEETE-TAHITI –
13 ZI DE LA PUNARUU- 98718 PUNAAUIA*

☎ 40533326 - Fax : 40437282 – www.sagapolynesie.com